

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE
AVRIL 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2013 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

La majeure partie des délibérations concerne le vote des budgets communaux. Les détails sont publiés dans le compte-rendu de la réunion.

Le budget de notre commune est divisé en **3 budgets distincts** :

- **Le budget de la CCAS**, préparé et utilisé par la commission CCAS. La recette principale est la subvention de la commune (11000 euros en 2013). Ce budget est utilisé à des fins d'actions sociales (aide aux personnes en difficulté, en 2012, participation aux frais du séjour à la neige ...). Il est excédentaire en 2012 (**+1.202.76 E**), et s'ajoute au solde des années précédentes (**10.595.45 E**). A noter que la commission CCAS a pris la décision d'aider les parents des élèves utilisant les transports scolaires pour l'année 2013 2014, au vu de la forte augmentation des cartes de transport.
- **Le budget eau-assainissement**, obligatoire car notre commune (en régie directe) gère directement la fourniture, l'acheminement d'eau potable et la station d'épuration, sans passer par un opérateur privé (type Véolia, Lyonnaise des Eaux France, etc). Concernant le **compte d'investissement**, le résultat 2012 est négatif (**- 41.791.21 E**), mais grâce au report des années précédentes, **le solde s'élève à + 204.355.36 E**. Cette somme est conservée en cas de travaux importants (construction d'une nouvelle conduite d'eau potable par exemple). Concernant le compte de fonctionnement, le résultat est négatif (**-10.924.68 E**), mais grâce au report des années précédentes, **le solde s'élève à + 56.791.41 E**.

Suite à la délibération, le prix de vente de l'eau est maintenu au tarif 2012, à savoir 0.99092 euros/M3

- **Le budget principal**, composé des recettes et dépenses de la commune. Concernant le **compte d'investissement**, le résultat 2012 est positif (**+38.243.60 E**). Le solde de l'année précédente étant déficitaire (**- 41536.23 E**), le solde 2012 est négatif (**- 3 292.63 E**). **Concernant le compte de fonctionnement**, le résultat 2012 est positif (**+88.822.80E**), et s'ajoute au solde des années précédente, pour atteindre le montant de **157.603.06 E**.

Suite à la délibération, les taux de taxes fiscales sont maintenus au tarif 2012, soit
Taxe d'habitation : 6,83 % - Taxe foncière (bâti) : 19,55 % - Taxe foncière (non bâti) : 53,86 %

Après étude du dossier, il est possible de faire valoir l'intérêt touristique et environnemental de notre commune, (Natura 2000, subventions à des associations militant pour le respect de l'environnement, Journées village propre) et de procéder à la mise en place de la taxe de séjour. Cette taxe est perçue par le logeur, l'hôtelier, ... et reversée à la commune.

Suite à délibération, et après vote à l'unanimité de la résolution, **la taxe de séjour sera due à compter du 1er juin 2013, d'un montant de 0,40 E par nuitée passée sur la commune.**

Le tarif de la cantine scolaire est maintenu : 3,70 E / repas.

- **Tarifs de la salle d'activités** : suite à une question du public, et à 2 compte-rendu de réunion peu clairs, la commission budget va **clarifier les tarifs**.
- **Travaux du SIEGE - Impasse des Cerisiers** : suite à l'ajournement de la délibération concernant la facture du SIEGE pour l'allongement du réseau EDF et TELECOM dans l'impasse des Cerisiers, des précisions ont été apportées, à savoir: si la distance entre le relai le plus proche et la limite de propriété est supérieure à 25 m linéaire, une partie des travaux est à la charge de la commune, ce qui est le cas. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

- Délégués à la commission voirie de la CCAE : suite à la démission de Christian NORBERT, il convient de procéder à son remplacement. Anne Froment est élue en tant que suppléant, Ludovic Bailleul devient titulaire.
- **Délégués à la commission voirie de la commune** : suite à la démission de Christian NORBERT, il convient de procéder à son remplacement. Anne Froment est élue en tant que suppléant, Ludovic Bailleul devient titulaire.
- **Journée « village propre »** : nous souhaitons renouveler cette action, un samedi après-midi (fin mai, début juin), en espérant une réelle implication de tous les habitants. La date vous sera communiquée très prochainement.
- **École : journée portes ouvertes - l'école sera ouverte à tous un samedi matin** (date à confirmer, fin mai -début juin), la directrice et les enseignantes montreront les avantages de notre école, notamment aux parents des enfants de Vézillon, ainsi qu'à tous les habitants de Bouafles qui le souhaiteront.
- **Lotissement** : les travaux de finalisation sont programmés avant la fin du premier semestre. Suite au devis envoyé par la SN EURE TP, des ajustements sont négociés actuellement afin de se conformer au cahier des charges initial.
- **Relevé des compteurs d'eau** : les fontainiers, M BLOT et M GROUT effectueront le relevé des compteurs d'eau au cours de la première quinzaine du mois d'avril. **Il convient également de rappeler les obligations générales des abonnés qui doivent se conformer aux dispositions suivantes** :
 - payer les fournitures d'eau ainsi que les prestations à leur charge en vertu des délibérations du conseil municipal,
 - permettre l'accès aux agents Fontainiers pour les travaux d'entretien, de vérification du branchement, du dispositif de comptage et le relevé du compteur,
 - permettre l'accès au personnel des entreprises mandatées pour exécuter des travaux sur branchements
 - assurer la surveillance de la partie du branchement située à l'intérieur de leur propriété,
 - contrôler régulièrement leur consommation par une lecture régulière du compteur, afin de détecter au plus tôt toute fuite éventuelle, y compris lorsque le compteur est placé dans un regard compact sous domaine public.
- Le projet de **site Internet** sera présenté au conseil lors de la prochaine réunion du Conseil.
- Des **compliments** sont adressés par une personne du public pour la **propreté du cimetière**.

AGENDA

28 avril : Journée des déportés - Rendez-vous devant le monument aux morts à 11 h 00.

8 mai : victoire de 1945 - Rendez-vous devant le monument aux morts à 11 h 00.

7 et 8 mai : fermeture exceptionnelle de la **bibliothèque**

4 & 5 mai: FOIRATOU

4, 9 et 18 mai : fermeture exceptionnelle de la **mairie**

Fin mai : début juin : Journée « Village propre »

Fin mai : début juin :Portes ouvertes à l'école

31 mai : fête des **voisins**

02 juin : fête de la **peinture**

21 juin : fête de la **musique**

XX: **kermesse** de l'école (date communiquée ultérieurement)

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : pour les nouveaux habitants sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à compter du 1 septembre. Clôture des inscriptions le 31 décembre 2013.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16 ème anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1997 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. Le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT**

CETTE ATTESTATION.

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE: il nous est signalé que des jeunes jouent au ballon sur la voie publique, (utilisation des clôtures pour le rebond) et entrent dans les propriétés privées pour récupérer le ballon. Il est rappelé qu'il **est strictement interdit de jouer au ballon sur la voie publique et de rentrer dans les propriétés privées** pour quelques raisons que ce soit. Ces faits peuvent être punis par la loi et des dédommagements financiers peuvent être réclamés aux contrevenants pour les dégâts occasionnés sur les clôtures.